



Séparation de ma compagne

Par wilde69

Bonjour,

Mon amie qui habitait chez moi (le bail est à mon nom seul) mais qui participait à hauteur d'un 30% au loyer (elle me versait 300 ? pour un loyer de 942 ?)... Elle a rencontré quelqu'un d'autre et ils ont en projet de prendre une location ensemble.

Sachant que ma compagne n'a jamais été domiciliée officiellement chez moi mais que son nom figure sur le digicode et qu'elle y reçoit ses courriers professionnels, puis-je la mettre dehors en changeant le barillet de la porte d'entrée ?

Quelles sont mes obligations ?

D'avance je vous remercie.

Anonymisation

Par ESP

Bonjour

Le digicode, comme la boîte à lettre, c'est normal lorsqu'on habite quelque part. Elle devra faire ses changements d'adresse lorsqu'il emménagera ailleurs.

Donc, cela n'a rien à voir avec le fait que vous pouvez officialiser votre séparation.

Si le bail a été signé par un seul concubin, l'autre n'a aucun droit ni titre dans le logement, même s'ils partagent en pratique le paiement des loyers.